

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,

Le trente juin, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, HUCHET, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2017

Date du  
Conseil Municipal

30 JUIN 2017

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 23

Votants ----- 33

A l'exception de :

Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DEUX.

Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame PRUKOP.

Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **10/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS D'OFFICE DU TOURISME DE PORNICHET – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2016**

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Commune de Pornichet a confié à la Société Publique Locale (SPL) « Pornichet, La Destination » la gestion et la mise en œuvre des missions d'office du tourisme de Pornichet. Cette délégation de service public a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Conformément à l'article 16 de la convention de délégation de service public, le délégataire produit chaque année, avant le 15 mai, un compte rendu d'activités et un compte rendu financier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner ce rapport qui a été étudié par la Commission de contrôle des comptes, la Commission consultative des services publics locaux et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation, et de prendre acte de la présentation du rapport du délégataire.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

1<sup>ère</sup> adjointe  
au Maire

DELIBERATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒Vu la délibération n°15.12.02 en date du 16 décembre 2015 approuvant le choix de la SPL « Pornichet, la Destination » comme délégataire de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions d'office du tourisme de Pornichet,
- ⇒Vu la convention de délégation de service public et notamment l'article 16,
- ⇒Vu le rapport annuel de délégation de service public pour l'exercice 2016,
- ⇒Considérant que le rapport a été présenté à la Commission de contrôle des comptes en date du 20 juin 2017,
- ⇒Considérant que le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux en date du 21 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions d'office du tourisme de Pornichet pour l'exercice 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,



1<sup>ère</sup> adjointe au Maire